



ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE

Liberté
Égalité
Fraternité

La continuité pédagogique auprès des élèves du lycée

Assurer la continuité pédagogique nécessite de penser la **nouvelle organisation des enseignements**.

Une attention toute particulière doit être accordée :

- à maintenir un lien direct et entre l'École et chaque élève ;
- à la structuration et l'organisation globale des enseignements ;
- aux outils numériques utilisés par les élèves ;
- aux élèves les plus fragiles.

Rôle du chef d'établissement :

Il coordonne le travail de l'ensemble des personnels. Il s'agit notamment de permettre aux enseignants de continuer à exercer dans des modalités adaptées au contexte.

Le chef d'établissement :

- organise la communication entre les acteurs et relaie toutes les informations nécessaires en particulier au niveau des examens suivant les informations institutionnelles,
- organise et coordonne la continuité pédagogique auprès des personnels de l'établissement,
- s'assure de la mise en place de la continuité pédagogique par les enseignants,
- prend attache des inspecteurs référents et disciplinaires autant que de besoin,
- coordonne la communication avec les familles.

<https://eduscol.education.fr/2227/plan-de-continuite-pedagogique>

Rôle des enseignants :

- Ils entretiennent un lien pédagogique régulier avec tous les élèves et notamment ceux les plus en difficulté scolaire ou éloignés des outils numériques : par un appel téléphonique, par un moment de visioconférence en petits groupes.
- Ils :
 - proposent des plans de travail (avec des consignes explicites et une temporalité adaptée) permettant de guider l'élève lors des phases d'autonomie associés à des points d'étapes ;
 - proposent un travail régulier à partir d'activités diversifiées (écrites et orales) mais aussi des activités plus ludiques ;
 - proposent des moments d'échanges en visioconférence pour faire vivre le collectif de la classe et apporter explicitations sur le travail à réaliser ;
 - mettent en place des situations de communications ou d'échanges entre pairs (défis photo, lectures partagées d'histoires...) ;
 - mettent en œuvre des pratiques d'évaluation formative et d'auto-évaluation pour accompagner les apprentissages ;
 - assurent au suivi individuel des élèves pour éviter le décrochage.
- Ils veillent à intégrer et coordonner leurs actions dans l'accompagnement collectif conduit par l'équipe pédagogique et éducative.
- Ils préparent le retour en classe des élèves.

Choisir des services numériques

1. Les outils numériques

Les outils numériques sont nombreux et le risque est grand de voir des élèves se perdre dans la gestion de cette multitude ; l'objectif est de ne pas accroître l'hétérogénéité entre les groupes classes et dans les groupes classes. Le chef d'établissement veillera à l'homogénéité des outils en communiquant largement sur "Quel outil pour quel usage".

Conseils :

- **Privilégier des outils numériques déjà à disposition dans l'établissement.** Dans l'urgence de nouveaux outils peuvent être proposés pour faire face aux difficultés de connexion, il faut progressivement revenir aux outils institutionnels respectueux du RGPD,
- **Étendre l'accès à des outils numériques** dans des objectifs bien précis :
 - o d'établir des contacts visuels et audios réguliers dont les classes virtuelles pour que tous les élèves restent en contact avec un ou plusieurs membres de l'équipe pédagogique,
 - o de mettre à disposition des élèves des ressources et des exercices,
 - o de mettre à disposition des éléments de correction explicites et de laisser du temps aux élèves de se les approprier. Il est nécessaire de proposer un temps d'échange sur ces éléments de correction, la mise à disposition d'un corrigé ne suffisant pas à elle seule.
- **Etablir des modalités de communication** descendantes (travaux à destination des élèves) et remontantes (retour à l'enseignant) et éviter qu'elles soient variables d'une discipline à l'autre, d'un enseignant à l'autre. Veiller à ce que les éléments demandés restent réalisables dans le temps de travail personnel dédié à chaque discipline. Les QCM sont un outil permettant un retour direct de l'élève vers le professeur mais ils sont souvent associés à un pourcentage de réussite ou à une note. Ces éléments peuvent être rapidement démobilisateurs pour les élèves s'ils ne sont pas associés à des conseils précis et qualitatifs du professeur pour progresser.

Dans la mesure du possible s'assurer en présentiel :

- De l'équipement de l'élève et de ses possibilités d'accéder au réseau de l'établissement,
- De la possession par chaque élève de ses codes de connexion,
- De la maîtrise des outils numériques choisis,
- De la possession d'une adresse électronique, d'un numéro de téléphone pour chacun des élèves et de leurs parents.

http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10784749/fr/outils-et-services-pour-lorganisation-pedagogique-dun-etablissement-scolaire

Communiquer

Pour assurer la continuité des échanges entre l'élève et ses professeurs, le chef d'établissement en accord avec les professeurs indiquera les moyens de communication mobilisés.

Un contact individuel hebdomadaire est recommandé, voire plus pour certains élèves identifiés par l'équipe éducative.

La communication est pilotée et coordonnée au niveau de l'établissement et peut s'appuyer sur l'ensemble des membres de la communauté éducative (CPE, enseignants, AED, AESH...) et prendre différentes modalités en fonction du contexte (mails individualisés ou contacts téléphoniques, référent d'un groupe d'élèves, ...).

Les bonnes pratiques :

En cas d'envoi de courriels, les enseignants utilisent leur adresse institutionnelle (.....@ac-aix-marseille.fr). Pour des envois à de nombreuses personnes, les destinataires doivent être en copie cachée.

Ne pas utiliser les réseaux sociaux pour diffuser des ressources pédagogiques et privilégier les canaux bien maîtrisés.

Veillez à n'utiliser que des services numériques en conformité avec la réglementation générale à la protection des données.

Privilégier les espaces sécurisés pour les échanges de dossiers relevant d'un caractère confidentiel. La messagerie (même académique) ne constitue pas un moyen d'échange sécurisé.

Organiser la continuité pédagogique

1. Structurer la programmation des enseignements en fonction du contexte de l'établissement

Dans la mise en œuvre d'une continuité pédagogique, il est indispensable de renforcer la concertation au sein de l'équipe pédagogique d'une classe.

Il convient de :

- privilégier une planification hebdomadaire établie avec l'équipe pédagogique en s'appuyant sur l'emploi du temps,
- veiller à une articulation des temps de travail synchrones et avec les temps de travail asynchrones (temps nécessaire pour le travail personnel et la production individuelle).

En synchrone l'élève travaille en direct avec son enseignant et/ou ses camarades à l'aide d'**outils numériques** (classes virtuelles, visio-conférence, rendez-vous téléphonique). Ce sont des temps de travail relevant de la planification choisie pour la classe. Ils sont de durée limitée et ne doivent pas dépasser la moitié du temps de travail quotidien toutes disciplines confondues. Privilégier des temps synchrones regroupant des petits groupes d'élèves en fonction des besoins.

En asynchrone, l'élève est seul devant son travail ; la durée de travail doit être raisonnable et adaptée. Les activités proposées ne doivent pas dépasser plus d'une heure pour chacune d'elles.

Lorsque l'élève est en classe, il y a beaucoup plus d'alternance de temps individuels et collectifs et d'interaction de régulation avec l'enseignant. Il faut tenir compte de l'absence du professeur qui habituellement, remobilise, encourage, explicite et remédie en direct face aux réactions de chaque élève.

La continuité pédagogique repose sur **une juste évaluation par les équipes du temps de travail de l'élève (synchrone/asynchrone)**. Ce temps de travail s'envisage dans sa globalité. Les moments d'échanges organisés entre les enseignants et les élèves ont pour but d'atténuer le sentiment d'isolement face aux apprentissages. Ils doivent être des temps de remédiation au cours desquels ce sont les élèves qui doivent avoir majoritairement la parole.

2. Identifier les ressources adaptées

Ressources déjà élaborées et en possession de l'enseignant.

Ressources mutualisées dans l'établissement.

Ressources pédagogiques en ligne (sites disciplinaires académiques et institutionnels).

<https://www.ac-aix-marseille.fr/les-sites-pedagogiques-academiques-121528>

Les professeurs mobiliseront des ressources de forme variée (capsule vidéo, image, texte, animations, applications, ...) choisies en fonction des objectifs d'apprentissage.

Pour construire une capsule : http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10790024/fr/la-capsule-video-pedagogique?hlText=capsule+video

3. Les élèves fragiles

Une attention particulière doit être apportée aux élèves les plus fragiles en ayant des contacts directement par téléphone si possible ou par toute autre moyen susceptible d'avoir de leurs nouvelles (les autres élèves de la classe par exemple).

Cela concerne à la fois les élèves non connectés, les élèves en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers, les élèves décrocheurs ...

- **proposer à ces élèves d'être suivi par un professeur** de l'équipe pédagogique prenant en charge le rôle de professeur référent. Celui-ci accompagne l'élève dans son organisation et son travail, il peut répondre à des questions de premier niveau et être le relai vers les autres professeurs en cas de besoin pour que l'élève ne s'isole pas face à une difficulté,
- **établir un contact tous les 2 jours** pour ces élèves,
- **proposer à ces élèves un plan de travail spécifique**, centré sur les fondamentaux et adapté en termes de temps de travail,
- **proposer une différenciation** à ces élèves en leur proposant par exemple dans un premier temps un retour oral sur un exercice court au lieu d'une production écrite,
- **privilégier des exercices courts et variés**, des supports visuels clairs, aérés,
- Joindre des ressources (document, sitographie, liens) qui permettront à l'élève **de trouver des éléments de réponse si besoin.**

Le chef d'établissement organise avec l'équipe pédagogique la mise en place du temps de travail à partir des différents outils proposés en cohérence avec l'emploi du temps.

Que faire en cas de problèmes ?

Pour les personnels

Pour tout problème, les enseignants peuvent demander une assistance via la plateforme académique Verdon :

<https://appli.ac-aix-marseille.fr/verdon/>

Pour les élèves et parents

Le chef d'établissement assure la communication auprès des parents. En cas de problèmes récurrents, pour lesquels il n'a pas la réponse, le chef d'établissement pourra faire une demande d'assistance via la plateforme Verdon.